



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 mai 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12 Mai 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 Juin 2000

**Reprise à titre gratuit des biens acquis par la Communauté de  
Communes de Niort**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

**Excusés :**

*Adjoints :*

M. Jean-Claude ALAZARD

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, M. Jacques VANDIER

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2000**

**Finances Budget Comptabilité**

**Reprise à titre gratuit des biens acquis par la Communauté de  
Communes de Niort**

Monsieur le Maire expose :

Après examen par la Commission Générale,

Par arrêté du 20 décembre 1999, Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres a décidé la dissolution de la Communauté de Communes de Niort.

Dans le cadre de cette dissolution, les biens acquis par la Communauté de Communes doivent être cédés à titre gratuit aux communes reprenant les compétences antérieurement exercées par la Communauté de Communes de Niort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les biens remis à titre gratuit par la Communauté de Communes de Niort dont la liste figure en annexe
- appliquer à ces biens des durées d'amortissement calculées en fonction de la date réelle d'acquisition par la Communauté de Communes de Niort et des amortissements pratiqués par cette dernière jusqu'à sa dissolution (de telle sorte que le bien soit totalement amorti à la date prévue lors de son acquisition).

*(M. Bernard BELLEC, Président de la Communauté de Communes de Niort, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)*

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)